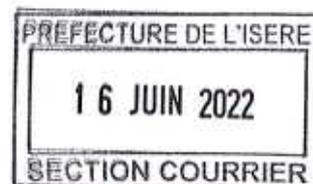




Extrait du registre des délibérations et des  
décisions administratives du Maire

**CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du lundi 13 juin 2022*



ISERE  
38360 NOYAREY

**DELIBERATION N°2022-028**

L'an 2022, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 08 juin 2022, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :**

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Marie-José GROS COISSY, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

**ABSENTS AYANT**

**DONNE POUVOIR :**

Gérard FEY à Nelly JANIN QUERCIA, Stéphane COUDERT à Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR à Didier PERRIN, Annie PONTHEUX à Nathalie GOIX.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de conseillers votants : 19

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2022**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28/03/2022. Il est approuvé à la majorité (17 voix pour ; 1 voix contre : Bénédicte GUILLAUMIN ; 1 abstention : Aldo CARBONARI).

**DELIBERATION N°2022-028 : Attribution d'un nom au chemin public qui débute à son intersection avec la piste forestière de Carron puis descend en direction du lieu-dit du Poyet : « Chemin de Curtère »**

Nathalie GOIX, Rapporteure

**CONSIDÉRANT** la volonté de l'équipe municipale de donner une adresse à l'ensemble des habitants du village, afin de faciliter l'accès à leurs domiciles, notamment par les services publics, les livreurs et les services de secours à la personne ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer la voie débutant à son intersection avec la piste forestière de Carron et descendant en direction du lieu-dit du Poyet ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de l'équipe municipale d'attribuer des noms en lien avec le territoire local et notamment avec son histoire et sa géographie ;

**CONSIDÉRANT** qu'autrefois, la « ferme de Curtère » était implantée le long de ce chemin public et qu'il apparaît en conséquence adapté de dénommer ce chemin « Chemin de Curtère » ;

**CONSIDÉRANT** la consultation des propriétaires des deux logements, du gîte, et de la grange utilisant ce chemin pour accéder à leur propriété, notamment lors de rencontres en mairie les 15/03/2022 et 24/05/2022 lors desquelles ces derniers ont validé le nom de « Chemin de Curtère » ;

**CONSIDÉRANT** que le nom « Chemin de Curtère » n'est à ce jour pas utilisé par une commune utilisant le code postal 38360 pour la dénomination de l'une de ses voies ou espaces publics ;

**PROPOSE** de nommer cette voie « Chemin de Curtère »

**PROPOSE** d'autoriser le Maire et la Première Adjointe à signer tout document d'attribution des adresses aux riverains concernés, conformément au système métrique en vigueur sur la commune.

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DONNE** son accord.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 19**

Affiché le : 16/06/2022

Reçu en préfecture le : 16/06/2022

Exécutoire le : 16/06/2022

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives  
Noyarey, le 15/06/2022

Le Maire,  
Nelly JANIN QUERCIA

